

## AVIS DE PUBLICATION

Conformément à l'article L3115-2 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, le Collège communal informe la population qu'en sa séance du 20 février 2020, le Conseil communal a approuvé, avec réformation, **le compte 2019 de la Fabrique d'église de SAIVE.**

Fait à Blegny, le 27 FEV. 2020

PAR LE COLLEGE

La Directrice générale,



Ingrid ZEGELS



Le Bourgmestre,

Marc BOLLAND